

# France Télécom passe ses seniors au temps partiel

France Télécom poursuit l'aménagement de l'encadrement de ses salariés suite à la [vague de suicides](#) qui frappe l'opérateur ces derniers mois. L'exploitant d'Orange vient d'annoncer la mise en place du temps de travail partiel pour les seniors. Une mesure qui peut concerner **jusqu'à 14 000 salariés** sur les 102 000 (dont 66 000 statuts fonctionnaires) que compte le groupe, y compris dans toutes les filiales où France Télécom détient plus de 50 % des parts. L'accord entrera en vigueur le 1er janvier 2010 pour 3 ans.

Quatre syndicats ont signé, jeudi 26 novembre, l'accord de mise en place de ce plan. La CGT, CFDT, CFTC et FO. Ils représentent 68 % des salariés de l'opérateur en France. L'accord porte sur la période 2010-2012. Il prévoit que les employés d'au moins 15 ans d'ancienneté et à 3 ans de la retraite pourront **passer en mi-temps de travail en échange d'une rémunération moindre** de leur salaire brut (entre 65 % et 80 % selon qu'ils souhaitent partir plus tôt à la retraite\*).

Les postes partiellement libérés seront **compensé par des embauches en CDI**. Selon France Télécom, le départ partiel de 6000 employés serait ainsi compensé par 1500 embauches à temps plein au cours des trois prochaines années. « *Les recrutements au titre de ce dispositif permettront d'anticiper l'évolution de la pyramide des âges* marquée notamment par une augmentation des départs à la retraite prévue dans les années à venir », explique l'opérateur.

Parallèlement, **Stéphane Richard**, récemment [nommé n° 2 de France Télécom](#), a confirmé son intention de succéder à Didier Lombard, l'actuel PDG du groupe, à la suite de son mandat qui prendra fin en 2011. « *Si le conseil d'administration le veut bien, si les actionnaires en sont d'accord et si les petits cochons ne me mangent pas d'ici là, je deviendrai PDG à cette échéance* », a déclaré Stéphane Richard dans une interview donnée au quotidien *Le Progrès* dans son édition datée de vendredi.

Le futur dirigeant laisse d'ailleurs entendre une **remise en cause de certains choix de gestion** des ressources humaines. Notamment la mobilité imposée tous les trois ans aux managers. Une règle « *inepte* » selon lui. Une façon de désapprouver la gestion de son prédécesseur?

\*- 65 % du salaire : 18 mois à mi-temps et 18 mois libérés – 70% du salaire : 2 ans à mi-temps et 12 mois libérés – 75% du salaire : 2 ans et demi à mi-temps et 6 mois libérés – 80% du salaire : 3 ans à mi-temps, pas de temps libéré